

Protocoles de Biosécurité- Amérique du Nord

Version 1,0 (Actualisée 11 avril 2024)

Objectif

En tant que partenaire de l'industrie laitière, notre priorité est toujours la sécurité, ce qui inclut le bien-être des personnes et des animaux qui assurent la subsistance des producteurs. La préservation de la santé d'un troupeau laitier est essentielle à la stabilité financière de chaque exploitation, quelle que soit sa taille. Toutes les exploitations laitières ont des investissements financiers importants dans leurs animaux et les pertes d'animaux dues à la maladie peuvent être économiquement dévastatrices. Cette politique contient des lignes directrices en matière de biosécurité pour aider les employés de DeLaval à effectuer des visites sécuritaires et productives dans les exploitations en Amérique du Nord. Les protocoles DeLaval seront mis à la disposition des clients et des concessionnaires sur demande.

Étendue

Ce document décrit les ÉPI de biosécurité et les exigences en matière de comportement que les employés de DeLaval doivent respecter lorsqu'ils visitent une exploitation laitière en Amérique du Nord. Ces exigences varient entre les niveaux de biosécurité 1 à 5. Avant de visiter une exploitation en Amérique du Nord, les employés devraient communiquer avec le concessionnaire DeLaval et le propriétaire de l'exploitation pour comprendre les protocoles de biosécurité actuels de l'exploitation. Si l'exploitation n'a pas de protocoles de biosécurité, s'ils sont inconnus ou peu clairs, ou si leurs protocoles sont moins stricts, les employés devraient suivre les lignes directrices de DeLaval, le cas échéant. Si une exploitation demande que des mesures supplémentaires soient prises par rapport à ce que DeLaval recommande, les employés doivent honorer la demande du client.

Table des Matières

1. **Classifications de biosécurité**

- [Niveau 1](#) - Biosécurité au quotidien
- [Niveau 2](#) - Sensibilisation accrue
- [Niveau 3](#) - Alerte renforcée
- [Niveau 4](#) - Alerte élevée
- [Niveau 5](#) - Écllosion de maladie animale étrangère
- [Tableaux récapitulatifs](#) (pages 11-12)

2. **[Autres conseils](#)**

- Coûts associés
- Contact avec le bétail en dehors du travail
- Employés vivant dans les zones de niveau 3-4
- Formations DeLaval
- Protocole de véhicule DDS

3. **[Définitions](#)**

- Zone d'animaux
- Tournées / groupe de visiteurs
- Activités non essentielles
- Activités essentielles
-

4. **[Arborescence de communication](#)**

Classifications de biosécurité

Niveau 1 = Biosécurité au quotidien

Équipement de protection individuelle (ÉPI)

- Les bottes jetables ou les bottes en caoutchouc désinfectées et les vêtements lavés doivent être portés au moment de l'entrée sur l'exploitation et portés chaque fois qu'un employé est sur l'exploitation, même s'il n'est pas dans les zones d'animaux.
 - Les bottes doivent être désinfectées au moment de l'entrée et de la sortie.
 - OU des bottes jetables doivent être placées sur les pieds avant de sortir du véhicule et enlevées avant d'entrer dans le véhicule. Jeter les bottes à l'exploitation ou dans des contenants « sales » appropriés dans les véhicules.
- Porter des gants en cas de contact avec les animaux. Se laver les mains avec de l'eau et du savon avant et après avoir manipulé les animaux.

Comportement

- Toutes les activités essentielles et non essentielles peuvent avoir lieu sans restrictions.
- Vous garer dans des zones réservées aux visiteurs et ne pas conduire de véhicules dans les zones réservées aux animaux.
- Minimiser le contact avec les zones d'animaux, à moins que cela ne soit nécessaire pour effectuer le travail.
- Les employés évitent de visiter différents types d'animaux sur une exploitation. Si cela est inévitable, ils doivent porter des ÉPI jetables (combinaisons et couvre-bottes) et commencer la visite avec les animaux les plus en santé, les moins à risque ou les plus jeunes.
- Minimiser les contacts à de multiples exploitations dans la même journée, si possible. Si ce n'est pas possible, désinfecter les bottes ou changer les bottes jetables entre les visites.
- Les tournées / groupe de visiteurs originaires du pays minimiseront l'exposition de l'exploitation hôte aux visiteurs et vice versa. Fournir aux participants des bottes jetables et éviter tout contact avec les zones d'animaux. Si des zones d'animaux doivent être visitées, fournir aux visiteurs des combinaisons jetables. Cela inclut les formations organisées par DeLaval.
- Les tournées / groupes de visiteurs originaires de l'extérieur du pays d'origine doivent porter des bottes et des combinaisons jetables lorsqu'ils sont sur l'exploitation et éviter tout contact avec les zones d'alimentation et des animaux. Il est recommandé que tous les voyageurs étrangers n'aient aucun contact avec le bétail pendant 21 jours après leur retour dans leur pays d'origine.
- Les employés conserveront un registre de toutes les exploitations visitées et des zones de chaque exploitation pendant au moins deux semaines.

Niveau 2 = Sensibilisation accrue

Dans ce scénario, il existe des défis connus dans les exploitations situées dans des zones spécifiées qui sont contagieuses et peuvent nuire à la santé animale et humaine.

ÉPI

- Les bottes jetables ou les bottes en caoutchouc désinfectées et les vêtements lavés doivent être portés au moment de l'entrée sur l'exploitation et portés chaque fois qu'un employé est sur l'exploitation, même s'il n'est pas dans les zones d'animaux.
 - Les bottes doivent être désinfectées au moment de l'entrée et de la sortie.
 - OU des bottes jetables doivent être placées sur les pieds avant de sortir du véhicule et enlevées avant d'entrer dans le véhicule. Jeter les bottes sur l'exploitation ou dans des contenants « sales » appropriés dans les véhicules.
- En cas de contact avec des animaux ou des zones d'animaux :
 - Porter des gants.
 - Se laver les mains avec de l'eau et du savon avant et après avoir manipulé les animaux.
 - Porter des vêtements fraîchement lavés, des combinaisons réutilisables lavées ou des combinaisons jetables.
 - Changer l'ÉPI lorsque vous vous déplacez dans différentes zones de l'exploitation.
- Placer les ÉPI réutilisables dans un contenant désigné « sale » dans le véhicule et les laver avant de les réutiliser. Laisser les ÉPI jetables sur l'exploitation si possible. Si ce n'est pas possible, les placer dans des contenants désignés « sales ».
- Si plusieurs personnes doivent visiter, regrouper les véhicules de transport.
- Il est recommandé de vaporiser les pneus des véhicules avec un désinfectant approuvé à la fin de la visite de l'exploitation avant de partir. Vous pouvez également désinfecter les pneus ou laver le véhicule à la fin de la journée.

Comportement

- Toutes les activités essentielles et non essentielles peuvent avoir lieu. Des restrictions supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction d'une maladie préoccupante spécifique. De plus amples renseignements seront disponibles dans les Mises à jour de la carte de sensibilisation aux niveaux de biosécurité. .
- Les employés prendront rendez-vous avec le concessionnaire DeLaval et le propriétaire de l'exploitation pour expliquer le but de la visite, l'endroit où le travail sera effectué et pourquoi. Les employés devraient partager les protocoles de biosécurité DeLaval et demander si l'exploitation nécessite des mesures ou des limitations supplémentaires.
- Vous garer dans des zones réservées aux visiteurs et ne pas conduire de véhicules dans les zones réservées aux animaux.
- Minimiser le contact avec les zones d'animaux à moins que cela ne soit nécessaire pour effectuer le travail et suivre toutes les directives relatives aux ÉPI associées au contact avec les zones d'animaux.
- Les employés évitent de visiter différents types d'animaux sur une exploitation. Si cela est inévitable, ils doivent porter des ÉPI jetables (combinaisons et couvre-bottes) et commencer la visite avec les animaux les plus en santé, les moins à risque ou les plus jeunes.
- Limiter les effets personnels et les outils inutiles (p. ex. sacs à dos, sacs à outils, outils) sur l'exploitation et dans les zones d'animaux.

- Les employés minimiseront les contacts à de multiples exploitations dans la même journée. Si cela est inévitable, portez des bottes jetables ou désinfectez les bottes entre les exploitations à l'aide d'un désinfectant approuvé.
 - Si vous visitez les zones d'animaux de plusieurs exploitations, pensez à porter des combinaisons jetables ou lavées à chaque visite. Ne pas porter de vêtements visiblement sales dans les zones d'animaux de toute exploitation.
- Les tournées / groupe de visiteurs originaires du pays minimiseront l'exposition de l'exploitation hôte aux visiteurs et vice versa. Fournir aux participants des bottes jetables et éviter tout contact avec les zones d'animaux. Si un contact avec des animaux doit être effectué ou si une exposition prolongée aux zones d'animaux est requise, fournir aux visiteurs des combinaisons jetables. Cela inclut les formations organisées par DeLaval.
- Les tournées / groupes de visiteurs originaires de l'extérieur du pays d'origine doivent porter des bottes et des combinaisons jetables lorsqu'ils sont sur l'exploitation et éviter tout contact avec les zones d'alimentation et des animaux. . Il est recommandé que tous les voyageurs étrangers n'aient aucun contact avec le bétail pendant 21 jours après leur retour dans leur pays d'origine.
- Les employés conserveront un registre de toutes les exploitations visitées et des zones de chaque exploitation pendant au moins deux semaines.
- Si une maladie spécifique est connue, des protocoles supplémentaires peuvent être nécessaires. De plus amples renseignements seront disponibles dans les mises à jour de la carte de sensibilisation aux niveaux de biosécurité.

Niveau 3 = Alerte renforcée

Dans ce scénario, il y a une éclosion connue d'une maladie contagieuse que les responsables de la réglementation surveillent et au sujet de laquelle les clients ont directement exprimé des préoccupations. L'éclosion peut être limitée à un autre État, une autre région ou un autre pays. La sensibilisation se fera dans l'ensemble de notre organisation mondiale.

ÉPI

- Les bottes jetables ou les bottes en caoutchouc désinfectées et les vêtements lavés doivent être portés au moment de l'entrée sur l'exploitation et portés chaque fois qu'un employé est sur l'exploitation, même s'il n'est pas dans les zones d'animaux.
 - Les bottes doivent être désinfectées au moment de l'entrée et de la sortie.
 - OU des bottes jetables doivent être placées sur les pieds avant de sortir du véhicule et enlevées avant d'entrer dans le véhicule. Jeter les bottes sur l'exploitation ou dans des contenants « sales » appropriés dans les véhicules.
 - Si vous revenez à la même exploitation plusieurs jours, ne visitez pas d'autres exploitations et ne vous trouvez pas dans une zone d'animaux, vous n'avez pas besoin de laver vos vêtements après chaque visite. Si vous réutilisez des vêtements, vous devrez peut-être porter des combinaisons jetables.
- En cas de contact avec des animaux ou des zones d'animaux, vous devez, en plus de ce qui précède :
 - Porter des gants.
 - Vous laver les mains avec de l'eau et du savon avant et après avoir manipulé les animaux.

- Porter des vêtements fraîchement lavés, des combinaisons réutilisables lavées ou des combinaisons jetables.
 - Changer l'ÉPI lorsque vous vous déplacez dans différentes zones de l'exploitation.
- Toutes les bottes et tous les vêtements jetables doivent être jetés à la dernière exploitation visitée ou placés dans des contenants désignés « sales » dans le véhicule.
- À la fin de chaque journée, lavez tous les vêtements et désinfectez les bottes, même si des options jetables ont été portées.
 - Pour les voyageurs d'affaires, vous préparer à voyager avec un sac « propre » et un sac « sale » pour accueillir les vêtements potentiellement exposés. Vous pouvez également laver les vêtements à un endroit éloigné (par ex. : hôtel) avant de rentrer chez vous.
- Les pneus du véhicule doivent être désinfectés à la fin de la visite d'exploitation lorsque vous quittez les lieux.
 - Pour les voyageurs d'affaires, la désinfection des voitures de location peut ne pas être possible. Discuter des options de désinfection avec le concessionnaire hôte et les exploitations hôtes ou limiter sévèrement les déplacements d'une exploitation à l'autre. Sinon, laver la voiture après chaque visite à une exploitation.

Comportement

- Tout doit être fait pour effectuer des travaux non essentiels à distance ou hors site. Toutes les activités à l'exploitation doivent être préalablement approuvées directement par le propriétaire de l'exploitation.
- Communiquer directement avec le propriétaire de l'exploitation et le concessionnaire pour confirmer si des visites ou des travaux doivent être effectués par un employé de DeLaval. Communiquer également au sujet des protocoles de biosécurité prévus et vérifier si des mesures supplémentaires devraient être prises.
- Vous garer dans les zones désignées pour les visiteurs et ne pas conduire de véhicules à proximité des zones réservées aux animaux.
- Minimiser le contact avec les zones d'animaux, à moins qu'il ne soit nécessaire d'effectuer ce travail ; suivre toutes les directives relatives aux ÉPI associées au contact avec les zones d'animaux.
- Les employés évitent de visiter différents types d'animaux sur une exploitation. Si cela est inévitable, ils doivent porter des ÉPI jetables (combinaisons et couvre-bottes) et commencer la visite avec les animaux les plus en santé, les moins à risque ou les plus jeunes.
- Limiter les effets personnels et les outils inutiles (p. ex. sacs à dos, sacs à outils, outils) sur l'exploitation et dans les zones d'animaux.
- Avec tous les efforts possibles, les employés minimiseront les contacts avec plusieurs exploitations dans la même journée. Si cela est inévitable, les EPI appropriés doivent être utilisés dans chaque exploitation en fonction des zones visitées.
- Les tournées, les visiteurs et les formations DeLaval en provenance du pays concerné sont susceptibles d'être reportés ou les visiteurs limités. Cela sera à la discrétion des exploitations hôtes, du personnel de DeLaval et éventuellement sur recommandation des autorités réglementaires. Fournir aux participants des bottes jetables et éviter tout contact avec les zones d'animaux. Si un contact avec des animaux doit être effectué ou si une exposition prolongée aux zones d'animaux est

requis, fournir aux visiteurs des combinaisons jetables. Cela inclut les formations organisées par DeLaval.

- Les tournées et les visiteurs en provenance de l'extérieur du pays touché seront annulés et reportés après que le niveau de menace pour la biosécurité dans la région aura diminué au niveau 2, à moins qu'ils ne soient considérés comme des activités essentielles par l'équipe de direction de DeLaval appropriée. Les employés étrangers de DeLaval ne devraient avoir aucun contact avec le bétail pendant 21 jours après leur retour dans leur pays d'origine.
- Les visiteurs d'une zone de niveau 4 ne doivent pas rendre visite à des clients en dehors de la zone de niveau 4 à moins qu'ils n'aient eu aucun contact avec des animaux pendant au moins 7 jours. La liste des participants et des origines sera mise à la disposition de l'exploitation hôte. Les exploitations hôtes ont le pouvoir discrétionnaire de limiter les visiteurs.
- Les employés conserveront un registre de toutes les exploitations visitées et des zones de chaque exploitation pendant au moins deux semaines.
- Si une maladie spécifique est connue, des protocoles supplémentaires peuvent être nécessaires. De plus amples renseignements seront disponibles dans les mises à jour de la carte de sensibilisation aux niveaux de biosécurité.

Niveau 4 = Alerte élevée

Dans ce scénario, une maladie contagieuse est surveillée dans une zone spécifique par les autorités réglementaires. Les autorités peuvent suggérer ou exiger des contacts et des déplacements limités sur les exploitations. Les employés doivent respecter toutes les exigences locales ou nationales. Les exigences en matière d'ÉPI et de comportement sont susceptibles d'être modifiées en fonction de la maladie et de l'évolution des connaissances scientifiques. Les renseignements à jour ou les changements requis à ce protocole seront disponibles dans la Mise à jour de la carte des niveaux de sensibilisation à la biosécurité.

ÉPI

- Les employés qui ne sont pas en contact avec les zones d'animaux doivent porter des bottes désinfectées ou jetables et des gants jetables lorsqu'ils sont sur l'exploitation.
 - Les bottes doivent être désinfectées au moment de l'entrée et de la sortie.
 - OU des bottes jetables doivent être placées sur les pieds avant de sortir du véhicule et enlevées avant d'entrer dans le véhicule. Jeter les bottes sur l'exploitation ou dans des contenants « sales » appropriés dans les véhicules.
- Les employés qui pénètrent dans une zone d'animaux, avec ou sans la présence d'animaux, en plus de l'exigence ci-dessus, doivent porter soit des combinaisons propres et lavées qui n'ont pas été portées sur une autre exploitation depuis le lavage, soit des combinaisons jetables. Ceux-ci doivent être portés après l'arrivée à l'exploitation et changés lors du déplacement dans différentes zones d'animaux ou même lors de la visite de la même exploitation pendant plusieurs visites ou jours.
- En cas de contact rapproché (moins de 2 mètres) avec des animaux, les employés doivent également porter des lunettes de sécurité et des masques N95.
- Jeter les combinaisons et les couvre-bottes à la fin de la visite. Désinfecter les bottes. Placer les vêtements usagés dans un endroit désigné du véhicule.

- À la fin de chaque journée, laver tous les vêtements et désinfecter les bottes, même si des options jetables ont été portées.
 - Pour les voyageurs d'affaires, vous préparer à voyager avec un sac « propre » et un sac « sale » pour accueillir les vêtements potentiellement exposés. Vous pouvez également laver les vêtements à un endroit éloigné (par ex. : hôtel) avant de rentrer chez vous.
- Les pneus du véhicule doivent être désinfectés à la fin de la visite de l'exploitation lorsque vous quittez les lieux.
 - Pour les voyageurs d'affaires, la désinfection des voitures de location peut ne pas être possible. Discuter des options de désinfection avec le concessionnaire hôte et les exploitations hôtes ou limiter sévèrement les déplacements d'une exploitation à l'autre. Il est également possible de laver la voiture après la visite de chaque exploitation.
- Les véhicules doivent être nettoyés quotidiennement.

Comportement

- Tous les travaux non essentiels doivent être effectués à distance ou hors site ou reportés.
- Les travaux essentiels ne peuvent être effectués qu'avec le consentement écrit du propriétaire de l'exploitation laitière — le personnel de DeLaval doit confirmer auprès du propriétaire de l'exploitation laitière. Il peut s'agir d'un courriel, d'une signature sur un bon de travail ou de service ou d'un type similaire d'accusé de réception.
- Stationner le véhicule dans les zones désignées de l'exploitation uniquement et ne pas conduire de véhicules dans d'autres zones de l'exploitation.
- Tous les efforts devraient être faits pour éliminer les zones de contact avec les animaux, à moins qu'elles ne soient essentielles pour effectuer le travail.
- Les employés évitent de visiter différents types d'animaux sur une exploitation. Si cela est inévitable, ils doivent porter des ÉPI jetables (combinaisons et couvre-bottes) et commencer la visite avec les animaux les plus en santé, les moins à risque ou les plus jeunes.
- Limiter les effets personnels et les outils inutiles (p. ex. sacs à dos, sacs à outils, outils) sur l'exploitation et dans les zones d'animaux.
- Avec une extrême prudence et avec tous les efforts possibles, les employés doivent minimiser la visite de plusieurs exploitations dans les 24 heures dans la zone de niveau 4.
 - Si cela n'est pas possible, il est impératif de suivre toutes les recommandations et tous les comportements en matière d'ÉPI.
 - Pour les voyageurs d'affaires, vous attendre à des perturbations dans les plans de voyage et des annulations ou changements de dernière minute.
- Les employés de DeLaval qui ont été sur une ou plusieurs exploitations dans la zone de niveau 4 ne peuvent pas visiter une ou plusieurs exploitations hors de la zone de niveau 4 pendant au moins une semaine après le dernier contact.
- Toutes les tournées / visites de groupe organisées par DeLaval dans la zone de niveau 4 seront annulées et reportées après que le niveau de menace à la biosécurité dans la zone aura diminué au niveau 2. Cela inclut les formations DeLaval. Cette recommandation doit également être mise à la disposition de tout client, concessionnaire ou événement parrainé par l'industrie.
- Les visites d'employés d'une entreprise étrangère ne peuvent avoir lieu que si l'équipe de direction compétente les juge essentielles, et des protocoles supplémentaires peuvent devoir être élaborés en fonction de la situation individuelle. Tout visiteur étranger devrait

faire laver et désinfecter tous les vêtements avant son départ et ne sera pas en contact avec le bétail pendant 21 jours après son retour dans son pays d'origine.

- Les visiteurs d'une zone de niveau 4 ne doivent pas rendre visite à des clients en dehors de la zone de niveau 4 à moins qu'ils n'aient eu aucun contact avec des animaux pendant au moins 7 jours. La liste des participants et des origines sera mise à la disposition de l'exploitation hôte. Les exploitations hôtes ont le pouvoir discrétionnaire de limiter les visiteurs.
- Les employés conserveront un registre de toutes les exploitations visitées et des zones de chaque exploitation pendant au moins deux semaines.

Niveau 5 = Écllosion de maladie animale étrangère

- Respecter toutes les exigences réglementaires nationales et fédérales.
- Aucun contact sur des exploitations par un employé de DeLaval.

Autres conseils

Coûts associés

- Les employés sont admissibles au remboursement des frais engagés lorsqu'ils suivent les protocoles de biosécurité DeLaval ou les protocoles d'un client. Cela inclut :
 - ÉPI (bottes, gants et combinaisons jetables).
 - Bottes en caoutchouc, combinaisons réutilisables, outils de nettoyage et de désinfection
 - Produits désinfectants pour bottes et pneus de véhicules.
 - Lavages de voitures.
 - Frais de transport aérien pour les bagages à main supplémentaires pour transporter des ÉPI et des vêtements propres ou sales.
 - Les coûts associés au lavage des vêtements dans des endroits éloignés.
- Les ÉPI approuvés se trouvent sur la [page Biosécurité SharePoint](#).

Les employés de DeLaval qui vivent sur des exploitations d'élevage ou qui sont en contact avec du bétail en dehors des événements reliés au travail :

- Vous devez être conscient des niveaux de sensibilisation à la biosécurité sur l'ensemble de votre environnement de travail.
 - Planifier votre travail et vos déplacements en tenant compte de l'endroit où se trouve votre exposition personnelle et du risque que vous pourriez poser pour votre exploitation et vos clients.
- Des vêtements et des bottes séparés sont requis pour une utilisation personnelle et professionnelle. Ils doivent être stockés séparément.
- Pendant les périodes d'alerte élevée, limitez vos contacts avec les exploitations de clients. Suivre toutes les recommandations de biosécurité pour chaque niveau afin de protéger vos clients et votre exploitation à domicile.
- Lavage de votre voiture 1x/jour lorsque vous êtes au niveau 2-3 et que vous voyagez entre les installations de domicile et les emplacements des clients. Au niveau 4,

désinfecter les pneus lorsque vous quittez chaque exploitation, y compris l'exploitation personnelle, et laver votre voiture 1x/jour.

Les employés de DeLaval qui vivent dans des zones de niveau 3 ou 4 et qui ne sont pas exposés au bétail à la maison :

- Comprendre qu'il peut y avoir une perception que vous présentez un risque accru pour les exploitations situées en dehors de votre territoire d'origine et que les visites et les voyages liés au travail peuvent être reprogrammés à la demande des clients.
- Communiquer nos protocoles de biosécurité aux clients concernés et expliquer comment vos actions peuvent minimiser les risques.
- Honorer toute demande des clients d'annuler, limiter ou reporter votre visite.

Formations organisées par DeLaval :

- Réduire au minimum les véhicules sur les exploitations hôtes et les stationner dans des zones désignées à l'écart des zones d'animaux et des zones d'entreposage des aliments. Les véhicules ayant circulé dans d'autres exploitations ne devraient pas être utilisés pour transporter les participants à l'exploitation hôte.
- Tous les participants doivent porter des bottes jetables lorsqu'ils sont à l'exploitation pendant toute formation.
- Éviter les zones de contact avec les animaux. Si cela est inévitable, tous les participants doivent porter des combinaisons jetables et commencer la visite avec des animaux plus jeunes, en meilleure santé et qui présentent moins de risque.
- Si vous manipulez des animaux, porter des gants jetables et vous laver les mains avec de l'eau et du savon avant et après la manipulation des animaux.
- Les formations et les participants peuvent être annulés ou reprogrammés en fonction du niveau de menace.

Protocole du véhicule DeLaval Dairy Service :

- Si possible, choisir un itinéraire et une zone de stationnement exempts de fumier visible. Ne pas conduire dans des zones d'animaux.
- Nettoyer les véhicules au moins une fois par semaine à la fin de la journée, ou plus fréquemment, si le véhicule a été exposé au fumier, si le statut de la maladie connue à l'exploitation est préoccupant ou si le niveau de menace a augmenté jusqu'au niveau 3 ou plus.
- Nettoyer l'intérieur du véhicule chaque fois que l'extérieur est lavé (au moins une fois par semaine), en respectant les consignes suivantes :
 - Aspirer tout l'intérieur du véhicule.
 - Laver et nettoyer tous les tapis de sol.
 - Nettoyer les pédales de frein et d'accélérateur et toute autre surface contaminée.
 - Vaporiser les tapis de sol, les pédales de frein et d'accélérateur et les zones sales avec un désinfectant approuvé.
- Tous les véhicules doivent avoir une « zone sale » désignée, qui comprend un fourre-tout en plastique avec couvercle ou autre contenant où les vêtements sales, bottes, etc. dans le véhicule devraient être stockés. Les vêtements ou bottes sales ne doivent pas être portés dans une autre exploitation avant d'être lavés et les bottes désinfectées.
- Chaque véhicule doit toujours avoir à bord les fournitures suivantes :

- Une boîte de bottes jetables et/ou un seau, une brosse et un désinfectant approuvé.
- Une boîte de gants jetables.
- Désinfectant pour les mains.
- Les conducteurs doivent mettre une paire de bottes jetables avant de sortir du véhicule. Une fois la livraison ou le service terminé, retirer et jeter les bottes sur l'exploitation ou les placer dans le conteneur « sale » du camion. Alternativement, les conducteurs peuvent désinfecter les bottes en quittant chaque visite d'une exploitation.
- L'augmentation des exigences en matière d'ÉPI et de comportement est basée sur le niveau de menace et à la discrétion de la direction de DDS.

Définitions

Zone d'animaux :

- Défini comme toute zone de l'exploitation dans laquelle des vaches sont logées, détenues ou traites (que des vaches soient présentes ou non au moment de l'entrée) et des aliments sont présents ou stockés et/ou du fumier est visible.

Tournées / groupe de visiteurs

- Inclura tout représentant DeLaval que l'exploitation accueille en dehors des activités commerciales normales. Les exemples incluent, mais ne sont pas limités à : visites de responsables du développement de produits et de dirigeants.

Activités non essentielles :

- Appels de vente potentiels.
- Tournées
- Entrevues avec les clients.
- Travaux techniques ou de Services-Conseils pouvant être effectués à distance.
- Conférences.
- Acceptation par le client ou essais sur le terrain liés au développement ou au lancement d'un nouveau produit (degré d'alerte en attente).
- Formations techniques ou de Services-Conseils DeLaval, y compris les formations qui ne sont pas présentées sur une exploitation.
- Formations de vente, y compris les formations qui ne sont pas présentées sur une exploitation.

Activités essentielles

- Appels pour conclure une vente, s'ils ne peuvent pas être effectués à distance ou hors site.
- Travaux de service, d'entretien ou de Services-Conseils ayant un impact sur le fonctionnement de la machine et/ou sur la santé et la sécurité des animaux ou des êtres humains.
- Livraison de consommables ou de pièces essentielles.
- Installation d'équipement (à la discrétion du propriétaire de l'exploitation).

- Mise en service du nouvel équipement (à la discrétion du propriétaire de l'exploitation).
- Travail sur l'exploitation associé au développement de produits, mais à la discrétion de la direction de DeLaval.

Arborescence de communication

Il est de la responsabilité de chaque employé de DeLaval de signaler les maladies contagieuses des animaux dans sa région.

1. Employé - à son supérieur hiérarchique
2. Responsable direct – à Kristy Campbell et Carolina Mateus.
 - a. Au niveau 2, NALT est alerté.
 - b. Au niveau 3, le Comité de crise des Amériques est alerté.
3. NALT à l'ensemble du personnel nord-américain sur le terrain et exposé (Gestion de solutions, ventes, technique, Services-Conseils, DDS, ingénierie PMD, technique R&D).

Directives générales sur les ÉPI recommandés

Voir la description pour plus de détails



Requis



Non requis



Aucune visite d'exploitation

	Vêtements propres / lavés	Bottes jetables ou bottes en caoutchouc désinfectées	Combinaisons jetables ou lavées	Lavage des mains	Gants	Masque N95	Lunettes de sécurité ou lunettes de protection	Désinfecter les pneus	Véhicule propre
Niveau 1 – Aucune exposition à la zone des animaux	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Niveau 1 – Exposition à la zone des animaux	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✗	✗
Niveau 2 – Aucune exposition à la zone des animaux	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✗
Niveau 2 – Exposition à la zone des animaux	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
Niveau 3 – Aucune exposition à la zone des animaux	✓	✓	✗	✓	✗	✗	✗	✓	✓
Niveau 3 – Exposition à la zone des animaux	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✓	✓
Niveau 4 – Aucune exposition à la zone des animaux	✓	✓	✗	✓	✓	✗	✗	✓	✓
Niveau 4 – Exposition à la zone des animaux	✓	✓	✓	✓	✓	*Contact animal seulement	*Contact animal seulement	✓	✓
Niveau 5	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘

Consignes générales en matière de comportement

Voir Description pour plus de détails



Requis



Non requis



Aucune visite d'exploitation

	Restrictions des activités commerciales	Contact avec la zone des animaux	Contacts multiples sur des exploitations la même journée	Tournées / visiteurs / formations dans le pays d'origine	Tournées / visiteurs / formations en dehors du pays d'origine	Journal sur 2 semaines de toutes activités sur des exploitations
Niveau 1 – Aucune exposition à la zone des animaux	Aucun	Minimiser	Minimiser + ÉPI	ÉPI requis	ÉPI requis	
Niveau 1 – Exposition à la zone des animaux	Aucun	Minimiser	Minimiser + ÉPI	Minimiser + ÉPI	Minimiser + ÉPI	
Niveau 2 – Aucune exposition à la zone des animaux	Aucun	Minimiser	Minimiser + ÉPI	ÉPI requis	ÉPI requis	
Niveau 2 – Exposition à la zone des animaux	Aucun	Minimiser	Minimiser + ÉPI	Minimiser + ÉPI	Minimiser + ÉPI	
Niveau 3 – Aucune exposition à la zone des animaux	Réduit non essentiel	Limite	Limite + ÉPI	Restriction + ÉPI		
Niveau 3 – Exposition à la zone des animaux	Essentiel seulement	Limite	Limite + ÉPI	Restriction + ÉPI		
Niveau 4 – Aucune exposition à la zone des animaux	Essentiel seulement	Restriction	Restriction + ÉPI *Restriction après les visites de niveau 4*			
Niveau 4 – Exposition à la zone des animaux	Essentiel seulement	Restriction	Restriction + ÉPI *Restriction après les visites de niveau 4*			
Niveau 5	Aucune activité autorisée	Aucun contact autorisé dans zone des animaux	Aucun contact autorisé sur les exploitations			